



meylan

Une ambition
partagée

Publié le 03/02/2021

et inséré au recueil des actes administratifs
de la commune de Meylan

ID de l'acte : 038-21380229100012-
20210201-40764-DE-1-1 (31)

Accusé réception en préfecture le : 3
février 2021 (31)

Délibération du conseil municipal

Délibération n°2021-02-01-22	L'an deux mille vingt et un, le 01 février, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire en visioconférence Teams, sous la présidence de Monsieur Philippe CARDIN.
Nombre de conseillers :	Date de la convocation : le 26 janvier 2021
En exercice :	33
Présents :	31
Votants :	30
Délibération adoptée à l'unanimité par 30 voix pour et 0 voix contre.	Présent(s) : MM. Mmes Marie-Odile NOVELLI, Joëlle HOURS, Antoine JAMMES, Mélina HERENGER, Christel REFOUR, Christophe BATAILH, Noémie DELIN, Aude DUBRULLE, Pierre GUERIN, Stéphane MAIRE, Ilyès POURRET, Pascal OLIVIERI, Francis PILLOT, Isabelle MALZY, Mathieu COLLET, Antoine NAILLON, Michel ORLHAC, Dominique PERNOT, Céline BECKER-GANDIT, Henri BIRON, Jean-Baptiste CAILLET, Sylvie CHARLETY, Véronique CLERC, Jean-Pierre DESBENOIT, Christine ELISE, Melvin GIBSON, Amandine CHAPARD, Leïla GADDAS, Catherine SABONNADIÈRE, Yuthi YEM, Philippe CARDIN.
Ne participant pas au vote : 2	Absent(s) : MM. Mmes Colette FRANCOIS.
	Pouvoir(s) : MM. Mmes Marien BRAULT à Ilyès POURRET
	Secrétaire de la séance : Sylvie CHARLETY

Objet: Subvention de fonctionnement aux associations au titre de l'exercice 2021

Le rapporteur informe le conseil municipal que les associations participent activement à la vie économique, sociale, culturelle et sportive ainsi qu'à l'animation de la commune.

Le rapporteur propose au conseil municipal de verser aux associations des subventions de fonctionnement selon les listes ci-dessous afin d'assurer leurs activités tout au long de l'année.

Subventions inférieures à 23 000 €

DIVERS	BP 2021
Comité de jumelage	7 500.00 €
Coopération Décentralisée et Citoyenneté	400.00 €

Foyer Socio-éducatif du collège des Buclos	250.00 €
Sous total	8 150.00 €

UNIONS DE QUARTIERS	BP 2021
Association des Habitants de Charlaix Maupertuis	250.00 €
Union de Quartier Buclos Grand-Pré	1 750.00 €
Union des Habitants du Quartier des Béalières	1 500.00 €
Union de Quartier Haut Meylan	500.00 €
Vivre aux Aiguinards	250.00 €
Sous total	4 250.00 €

SPORT	BP 2021
Amicale Boules Meylan	400.00 €
AS Collège des Buclos	500.00 €
AS Collège L. Terray	700.00 €
ASPA gymnastique	8 000.00 €
ASPA Meylan Athlétisme	7 000.00 €
ASPA Running Meylan	2 000.00 €
Badminton Club de Meylan	19 500.00 €
Entente Sportive Meylan La Tronche (ESMT)	15 000.00 €
Judokan Meylan	7 500.00 €
Karaté Shotokan Meylan	700.00 €
La Tronche Meylan Basket (LTMB)	6 000.00 €
Meylan bando Kick Boxing	1 250.00 €
Meylan Cyclo	700.00 €
Meylan Grenoble Handibasket	10 000.00 €
Meylan Plongée	2 700.00 €
Meylan Ski	2 700.00 €
Meylan Ski de Randonnée	200.00 €
Grenoble Club Alp 38	16 000.00 €
Grenoble Alp 38 : Péréquation	4 000.00 €
Taekwondo Meylan	3 000.00 €
Tennis de Table Meylan La Tronche Grenoble (TTTMG)	5 000.00 €
Sous total	112 850.00 €

SOCIO-CULTUREL et CULTUREL	BP 2021
Coup de Théâtre	1 000.00 €
Meylan AVF Accueil	700.00 €
Site et Patrimoine	1 000.00 €
Sous total	2 700.00 €

SOUS TOTAL subvention inférieures à 23 000€	127 950.00 €
--	---------------------

Subventions supérieures à 23 000 €

JEUNESSE	BP 2021
Association des Familles de Meylan (AFM)	64 165.00 €
Association des Familles de Meylan (AFM) : péréquation	19 000.00 €
Horizons	319 000.00 €
Horizons : péréquation	75 000.00 €
Sous total	477 165.00 €

SPORT	BP 2021
Basket Club La Tronche Meylan	39 000.00 €
Entente Sportive du Rachais	27 000.00 €
Meylan Escrime	39 000.00 €
Meylan Handball	40 000.00 €
Sous total	145 000.00 €

CULTURE	BP 2021
EMGB	74 000.00 €
Sous total	74 000.00 €

SOUS TOTAL subvention supérieures à 23 000€	696 165.00 €
--	---------------------

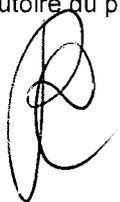
TOTAL SUBVENTIONS (*)	
TOTAL inférieures à 23 000 €	127 950.00 €
TOTAL supérieures à 23 000 €	696 165.00 €
TOTAL GENERAL	824 115.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'allouer pour l'année 2021 des subventions de fonctionnement conformément à la liste de la présente délibération.

DIT : que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Je soussigné, Philippe Cardin, Maire de la commune de Meylan, certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte



03 FEV. 2021

Fait à Meylan, le **01 FEV. 2021**
Le Maire,
Philippe Cardin

